

Grèves et blocages : Quand la liberté conduit au sabotage

Après les raffineries Total, les contrôleurs aériens, les marins de SNCM* et la CMN*, ce sont les salariés des ports de marchandises qui ont bloqué leur outil de travail la semaine dernière. A l'origine de ce conflit, l'échec des négociations sur l'application de la réforme portuaire au port de Nantes/Saint-Nazaire : la CGT a d'abord décidé de bloquer un paquebot neuf de l'armateur italien MSC Magnifica. Puis, le syndicat n'a pas supporté que le préfet ait réquisitionné des non-grévistes pour permettre au navire de quitter le port : dénonçant un délit d'entrave à la grève, la CGT avait donc appelé tous les salariés des ports français à cesser le travail. Ainsi, l'activité des ports de Marseille, du Havre, de Dunkerque et d'autres a été perturbée vendredi. De son côté la direction du constructeur STX a déclaré que la libération du navire était la condition sine qua non pour signer une nouvelle commande avec l'armateur italien et préserver l'avenir du dernier grand chantier naval français. Une nouvelle illustration du grand gâchis, voire du sabotage, auquel nous ont habitués les syndicats.

Une fois encore, le Cerf déplore l'attitude de ces syndicats qui n'hésitent pas à agir contre les intérêts économiques des entreprises et donc contre les intérêts des salariés qu'ils sont pourtant censés défendre. Surtout, la cogestion de fait des syndicats a conduit au décrochage des ports français dans la compétition internationale au profit d'Anvers, Rotterdam ou encore Barcelone. Idem pour les chantiers navals. Selon l'Observatoire des coûts de passage portuaire, en 2005, le coût de manutention du Port de Marseille est 50 % plus élevé qu'à Anvers, un tiers plus cher que ceux des autres ports méditerranéens et 20 % plus cher qu'à Rotterdam : le nombre d'EVP* manutentionnés à Fos serait de 350 par an et mètre de quai en 2002, contre 400 au Havre et 1300 à Anvers. Le nombre de conteneurs traités par mètre linéaire au Havre ou à Marseille représente en moyenne le quart de la performance du port d'Anvers. Le sénateur Charles Revet constate dans son rapport sur le projet de loi portant réforme portuaire de 2008, que « la perte de compétitivité de nos ports prive notre pays de dizaines de milliers d'emplois dans le secteur des transports et de la logistique. ». Et la même CGT qui bloque les ports prétend relancer le fret ferroviaire... Le Cerf déplore qu'aucune leçon du passé n'ait été apprise et que des syndicats de salariés continuent par leurs actions à porter atteinte à la réputation des ports français et par ricochet aux emplois.

A l'évidence, les syndicats actuels ne peuvent être considérés comme des interlocuteurs crédibles. Surtout, la représentativité ne devrait jamais être reconnue à ceux qui bloquent, dégradent leur outil de production voire s'approprient des biens publics ou privés. C'est pourquoi le Cerf plaide pour que la représentativité soit issue d'une élection au suffrage universel afin de faire élire des représentants syndicaux, soucieux des intérêts économiques des entreprises, de leur compétitivité et de leur rentabilité, dans l'intérêt des salariés et des emplois.

Je souhaite réagir, commenter, proposer, soutenir
Envoyez un mail à : positioncerf@lescreateurs.org ou un fax au 09 56 74 23 73

*SNCM : Société Nationale Corse Méditerranée

*CMN : Compagnie Méridionale de Navigation

*EVP : Equivalent Vingt Pieds, unité de mesure en transport intermodal

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises - Association loi 1901
24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 – Fax : 09 56 74 23 73 - www.lescreateurs.org